

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

22 MAI 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



19073566

ide

N° d'entreprise : **633 766 524**

Dénomination

(en entier) : **ACM SERVICES**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SPRL**

Adresse complète du siège : **CHAUSSÉE D'ALSEMBERG 842 - 1180 UCCLE**

Objet de l'acte : TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

La séance est ouverte sous la présidence de Carolina Fernandes Zacarias Dos Santos gérante de la société.

La présente Assemblée Générale extraordinaire à pour ordre du jour :

1. Transfert du siège social

L'assemblée Générale Extraordinaire décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société de Chaussée d'Alsemberg 842 à 1180 Uccle vers l'avenue Docteur Lemoine 11 boîte 4 à 1070 Anderlecht et ce à partir de ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture et approbation du présent Procès-verbal.

Fait à Bruxelles, le 21 mai 2019

ACM SERVICES

Gérante

Carolina Fernandes Zacarias Dos Santos

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/06/2019 - Annexes du Moniteur belge